

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2026

Date de la Convocation :
18 septembre 2026
Date de mise en ligne sur le
site internet : 6 octobre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Hervé BAUMONT – Jérémy BERNARD – Laurent BOISSEROLLES – Samuel BOURGEOIS – Christophe CADET – Anne CATRIN – Pauline CORDELIÉ-BOUHOURS – Lou COUILLEROT – Corinne CRETIN – Robert CREUX – Roland de BRETTEVILLE – Emmanuel de BROISSIA – Gérard DEGUY – Caroline DEMONGEOT – Emmanuel DONICHAK – Pierre DUVERNOIS – Michel FOIN – Hugues FOURNEY – Céline GERICAULT – Bernard GRIBELIN – Martial GRIBELIN – Michel JEANDET – Didier LENOIR – Marcel MARCEAU – Bernard MARCHAL – Michel MAROTEL – Bruno MATEOS-MARTIN – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Pascal NAUDET – Christiane PERRUCHOT – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – Gérard RAFFIOT – David RICHARD – Brigitte RIVIERE – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Pierrette TRIBOLET – Nicolas URBANO

Étaient excusés : François BOLOT – Christian CHARLOT – Franck GAILLARD – Dominique MATIRON – Laurent THOMAS.

Étaient absents : /

Ont donné pouvoir : Christian CHARLOT pouvoir à Nicolas URBANO – Laurent THOMAS pouvoir à Didier LENOIR

Suppléants présents : Frédéric GRANDCOLAS (*suppléant de Dominique MATIRON*) – Gilles MARCEL (*suppléant de Franck GAILLARD*) – Christophe NIVOIS (*suppléant de François BOLOT*)

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2026-04-03 : Elargissement de la demande de subvention LEADER pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les mobilités douces

Vu l'avis favorable rendu par la Commission à la transition écologique, aux mobilités, au cycle de l'eau et aux déchets le 10 septembre 2026,

Le Président rappelle que le 25 septembre 2025 le Conseil communautaire a adopté le schéma lié aux mobilités actives.

Afin de mettre en œuvre ce schéma, il a été décidé de recourir à une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (DDSR : Dominique DEFRAIN Signalisation Routière), pour un montant de 13 450 € HT afin d'accompagner la Communauté de communes sur :

- La signalisation de police (panneaux "danger cyclistes" et "partageons la route") depuis les villages en proximité de la Voie Verte (canal de Champagne en Bourgogne)

- La signalisation directionnelle depuis la Voie Verte vers les villages et sites touristiques identifiés et réciproquement
- La création de 2 boucles cyclables autour de Mirebeau-sur-Bèze et Belleneuve
- Le jalonnement de la liaison Beire-le-Châtel/Arceau/Arc-sur-Tille permettant de rejoindre Quétigny ou Saint-Apollinaire via Varois

Dans le cadre de son Schéma de développement touristique, la Communauté de communes souhaite renforcer l'attractivité touristique de son territoire et améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. Le schéma prévoit notamment d'initier une réflexion sur la mise en valeur des voies d'eau afin de développer le tourisme fluvial et fluvestre.

La Voie Verte constitue un itinéraire structurant pour le territoire, notamment en matière de mobilités actives et d'attractivité touristique. Afin de poursuivre sa mise en valeur, il convient de réaliser un diagnostic des équipements présents sur l'ensemble du linéaire situé sur son territoire.

Ce diagnostic permettra de recenser et localiser les équipements, d'évaluer leur état et leur fonctionnalité et d'identifier les éventuels besoins d'amélioration. Il permettra également de hiérarchiser les interventions à prévoir, d'en estimer le coût et de disposer ainsi d'un outil d'aide à la décision pour programmer les futurs investissements.

Pour la réalisation de cette mission, deux offres ont été reçues :

- DDSR pour 9 000 € HT
- COVADIS pour 12 500 € HT

La proposition de DDSR répondant aux besoins de la collectivité tout en présentant un coût inférieur, le Président propose de retenir cette offre pour un montant de 9 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

- Total des dépenses : 22 450 € HT
- Financement Région : 3 592 € HT
- Programme LEADER : 14 368 € HT
- Autofinancement : 4 490 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

ACCEPTE la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus.

S'ENGAGE à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 29 septembre 2026

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.